BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°15

ARRÊTÉ N° 11/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 2453/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Lyon-Montverdun.

Du 4 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 11/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2453/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Lyon-Montverdun.

Du 4 janvier 2013

NOR DEFE1350068A

Pièce(s) Jointe(s):

Une annexe.

Texte modifié:

Arrêté n° 2453/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 (BOC N° 32 du 27 juillet 2012, texte 6 ; BOEM 686.4.1.4).

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 15.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 2453/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Lyon-Montverdun,

Arrête:

L'arrêté n° 2453/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 est modifié comme suit :

Art. 1er. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

- « Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Lyon-Montverdun comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».
- Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de 1^{re} classe, directeur central adjoint du service du commissariat des armées,

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE. LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE LYON-MONTVERDUN.	
7e régiment du matériel.	
École de santé des armées.	
Base aérienne 942.	
UG interarmées.	